

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JANVIER 1968

Mairie de Royan
10 FEV 1968
JANVIER

68008

OBJET :

Acquisition
d'un véhicule
automobile

Le vingt neuf janvier mil neuf cent soixante huit, à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 24 janvier 1968

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BETOUS, POUGET, GACHET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL, DOMEQ.

Représentés : M. VULTAGGIO par M. de LIPKOWSKI
M. BOUCHET par Melle FOUCHÉ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La voiture CITROEN ID 19 acquise en 1965 pour les besoins de la municipalité, à un kilométrage important et il convient de pourvoir à son remplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de Mme Charlotte ARDON, Président Directeur Général de la Sté "Garages ARDON" à SAINTES, concessionnaire exclusif de la marque CITROEN pour la région,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 1967,

DECIDE :

- de vendre à la Sté "GARAGES ARDON" concessionnaire de la marque CITROEN à SAINTES, Place Maréchal Foch, la voiture automobile CITROEN ID 19 confort n° 384 KL 17 modèle 1965, pour la somme de 6 100 F (six mille cent francs).

- d'acquérir une voiture automobile CITROEN Berline ID 19 confort livrée à ROYAN munie de sa carte grise et sous les garanties d'usage, pour la somme de 14 419,75 F (quatorze mille quatre cent dix neuf francs soixante quinze centimes).

- d'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif de l'exercice 1968.

- de donner tous pouvoirs à M. le Député-Maire pour signer le marché de gré à gré à intervenir.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le _____

Le Sous-Prefet, **FEV. 1968**

[Handwritten signature]

MAIRIE DE ROYAN

- 17 -

TÉLÉPHONE : 05.31.04

JG/WTR

M A R C H É D E G R É A G R É

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Monsieur le Député-Maire de la Ville de ROYAN,
autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 29 Janvier 1968 ,

d'une part,

ET : Madame Charlotte ARDON, Président Directeur Général
de la Société " Garages ARDON " , Place Maréchal FOCH à
SAINTES, concessionnaire exclusif des véhicules CITROEN,
pour la région ,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Objet du marché -

Le présent marché a pour objet la fourniture à la Ville
de ROYAN d'une berline I.D. 19 Confort , noire, avec direction
assistée, chauffage - 5 ° et pavillon noire D.S.

ARTICLE 2 - Procédure de passation du marché -

Le présent marché est conclu conformément aux dispositions
des articles 308 à 310 du Livre III du Code des Marchés passés au
nom des Collectivités locales, annexé au décret 64.729 du 17 Juillet
1964 ,modifié, ainsi qu'aux dispositions du décret du 28 novembre 1966,
et suivant les annexes I - II - et III de la circulaire interminis-
térielle du 1er Février 1967, concernant les documents contractuels -
types à utiliser dans les marchés des collectivités locales .

ARTICLE 3 - Montant du marché -

Le montant du présent marché est limité à la somme de
14.419 ,75 F (quatorze mille quatre cent dix neuf francs soixante
quinze centimes) à savoir :

Suite ARTICLE 3 - Montant du marché -

- I.D. 19 Confort - Toit noir - Intérieur jersey rouge ...	10.714 F.
- Direction assistée	336 -
- Chauffage moins 5 °	83 -
- Phares à iode à commande directionnelle	166 -
- Antivol	50 -
	<hr/>
	11.349 F.
- T.V.A 20 % - Incidence 25 %	2.837 -
	<hr/>
	14.186 F
- Frais de sortie	83,75
- Carte grise et frais de poste	150,
	<hr/>
TOTAL	14.419 F,75

ARTICLE 4 - Garantie -

Le matériel objet du présent marché est garanti pour une période de six mois, à dater du jour de la livraison.

ARTICLE 5 - Reprise de l'ancien véhicule -

La Société des Garages ARDON rachètera le véhicule I.D. 19-384 Kl 17 - modèle 1965, au prix de 6.100 F. (six mille cent francs) suivant expertise du 27 décembre 1967 .

ARTICLE 6 - Modalités de règlement -

Le matériel livré sera payé comptant, par la Ville de ROYAN, dès réception par virement au compte chèque postal BORDEAUX : 65-61 de la Société Garages ARDON .

De même, celle-ci réglera comptant à la livraison, le prix de la voiture I.D. 19 reprise, par virement postal ou chèque bancaire .

ARTICLE 7 - Enregistrement -

Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.318 du 30 décembre 1954 .

FAIT A ROYAN, le 29 JANVIER 1968

GARAGES ARDON Fournisseur,
Concessionnaire Exclusif CITROËN
Place Maréchal-Foch
SAINTES (Charente-Maritime)
Tél. 93-18-89 - R.C. Saintes
C.C.P. Dordogne C.C.P.

Lui et approuvé
C. Ardon

Charlotte ARDON .

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,



Maurice Matras
Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 9 FEV. 1968
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]